

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

**Séance du jeudi 21 mai 2026
Délibération n°2026-05-01**

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 16	Le vingt-et-un mai à dix-neuf heure trente
Délégués présents : 11	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsSES dûment convoqué par Monsieur Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'UsSES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal, au siège du syndicat, 107 route de l'église, 74 910 BASSY
Suppléants (avec voix) : 5	
Suppléants (sans voix) : 0	
Pouvoirs : 0	
Titulaires excusés : 5	
Titulaires absents : 0	
Votes exprimés : 16	Date de convocation et d'affichage : 13 mai 2026
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Stéphanie BRUN, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Simon DESSEIGNE, Monsieur Stéphane DUPONT BOIS, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Odile MONTANT	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Pierre BRUYERE (sup. de M. Sibille), Monsieur Jean-Luc DUCLOS (sup. de M. Canicatti), Monsieur Rémi PONCET (sup. de M. Jacqueson), Monsieur Patrice PRIMAULT (sup. de M. Rocher), Monsieur Emmanuel TISSOT (sup. de M. Bonnemoy)	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i> /	
Pouvoirs : /	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Nicolas BONNEMOY, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Philippe JACQUESON, Monsieur Baptiste ROCHER, Monsieur Christophe SIBILLE	
DELEGUES ABSENTS : /	

OBJET : INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL

Sur convocation du président sortant, Monsieur Jean-Yves Mâchard, le comité syndical est réuni.

Le doyen d'âge prend la présidence de la séance conformément aux dispositions de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que les dispositions du même code relatives à l'élection du Maire, s'appliquent à l'élection du Président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et d'un syndicat mixte.

La présidence de séance est cédée au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Pierre BRUYERE qui préside la séance jusqu'à la proclamation des résultats de l'élection du Président du syndicat.

Il ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres délégués qui sont déclarés installés dans leur fonction.

A l'ouverture de la séance, le doyen constate que le quorum est atteint et qui compte 16 délégués dont 5 délégués suppléants avec voix délibératives, soit 16 votants.

L doyen procède à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Odile MONTANT a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (art. L. 2121-15 applicable en vertu de l'art L5211-1 du CGCT).

Conformément au code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance précédente du 11 mars 2026 a été communiqué à l'ensemble des délégués membres du Syr'Usses et des collectivités membres.

Il est rappelé que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de cette précédente séance.

En conséquence, le doyen de l'assemblée propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mars 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le doyen procède à la désignation de deux assesseurs pour la réalisation des opérations de vote.

Monsieur Simon DESSEIGNE et Monsieur Rémi LAFOND ont été désignés par le comité syndical, en qualité d'assesseurs pour la réalisation des opérations de vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président du Syr'Usses,
Jean-Yves MACHARD



Le secrétaire de séance,
Odile MONTANT

